FranceAgriMer

DECISION N°FranceAgriMer/Direction/2013/02

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural et de la pêche maritime, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1er avril 2009 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/Direction/2013/01 du 7 février 2013,

DECIDE

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric GUEUDAR DELAHAYE, Directeur général adjoint, pour l'ensemble des missions de FranceAgriMer.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé DEPERROIS, Secrétaire Général, pour les actes relevant des attributions du « Secrétariat Général ».

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Hervé DEPERROIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick SOLER, Secrétaire général adjoint, pour les actes relevant des attributions du « Secrétariat Général ».

Délégation de signature est donnée à Madame Sylvie HUBIN-DEDENYS, Directrice de la direction « Filières et International », pour les actes relevant des attributions de sa direction.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Sylvie HUBIN-DEDENYS, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier BLANCHARD, adjoint à la Directrice « Filières et International », pour les actes relevant des attributions de la direction.

Délégation de signature est donnée à Madame Clarisse COMBES, Directrice de la direction « Communication et Information » pour les actes relevant des attributions de sa direction.

En cas d'absence ou empêchement de Madame Clarisse COMBES, délégation de signature est donnée à Madame Dominique SCHNÄBELE, adjointe à la Directrice de la direction « Communication et Information » et responsable de l'unité Communication interne et électronique, pour les actes relevant des attributions de la direction.

12, rue Henri Rol-Tanguy – TSA 20002 – 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Tél : +33 1 73 30 30 00 – Fax : +33 1 73 30 30 30

En cas d'absence ou empêchement de Madame Clarisse COMBES ou de Madame Dominique SCHNÄBELE, délégation de signature est donnée à Madame Chantal MIR, Chef de l'unité Communication externe et graphique, pour les actes relevant des attributions de la direction.

Délégation de signature est donnée à Madame Marie-Agnès OBERTI, Chef de l'unité « Promotion » pour les actes relevant des attributions de l'unité.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Yves BELLOT, Directeur « Gestion des aides », pour les actes relevant des attributions de sa direction.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Pierre-Yves BELLOT, délégation de signature est donnée à Madame Hélène CHEVRETTE, adjointe au Directeur « Gestion des aides », pour les actes relevant des attributions de la direction.

Délégation de signature est donnée à Monsieur André BARLIER, Directeur « Marchés, Etudes & Prospectives », pour les actes relevant des attributions de sa direction.

Délégation de signature est donnée à Madame Christiane LENNOZ-GRATIN, adjointe au Directeur « Marchés, Etudes & Prospectives », pour les actes relevant des attributions de la direction.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude GRACIETTE, Directeur « Régularité et Sécurité des Systèmes et des Opérations », pour les actes relevant des attributions de sa direction.

En cas d'absence ou empêchement de Monsieur Jean-Claude GRACIETTE, délégation de signature est donnée à Madame Véronique ARGENTIN, Directrice-adjointe « Régularité et Sécurité des Systèmes et des Opérations » et chef du service « Coordination des déclarations communautaires et des contrôles externes », pour les actes relevant des attributions de la direction.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice GERMAIN, Directeur du cabinet, pour les actes relevant des attributions du cabinet du Directeur général.

Article 2 :

En cas d'absence simultanée de Messieurs Fabien BOVA et Frédéric GUEUDAR DELAHAYE, délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé DEPERROIS, Secrétaire Général, à Madame Sylvie HUBIN-DEDENYS, Directrice de la direction « Filières et International », à Monsieur Pierre-Yves BELLOT, Directeur "Gestion des aides », et à Monsieur André BARLIER, Directeur « Marchés, Etudes & Prospectives ».

Article 3 : La présente décision abroge et remplace la décision n°FranceAgriMer/Direction/2013/01. Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil S/Bois, le 29 mars 2013

Le Directeur général

Fabien BOVA